avalems

Sion, 31.08.2020

20200831_CahierDesCharges_Commission_FR.docx

Cahier des charges de commission « Finances »

Dénomination	Commission « Finances »
Type	Permanente
Présidence	La présidence est occupée par un membre du comité de l'AVALEMS. Cette fonction est assumée par Nicolas Kaufmann.
Secrétariat	Collaboratrice administrative AVALEMS
Organisation	Le Président de la commission convoque les membres et leur transmet un ordre du jour. Il peut se faire soutenir par le/la Secrétaire de commission. La commission se réunit autant que nécessaire mais au moins une fois par année.
Constitution	Le Président de la commission, membre du comité de l'AVALEMS, ainsi qu'un/e collaborateur/trice du Secrétariat général sont membres permanents. Pour la nomination des autres membres, le comité de l'AVALEMS s'entend sur une nomination en fonction des provenances linguistiques, des régions, du profil professionnel et du type d'établissement. La commission « Finances » est constituée de sept membres, d'au moins deux représentants hauts-valaisans, d'un(e) responsable administratif en EMS, d'un directeur EMS.
Tâches	• Dialoguer avec les partenaires pour toutes les questions liées au domaine de la finances et comptabilité des EMS • Développer et présenter des projets dans le domaine de la finances et comptabilité des EMS • Définir des axes prioritaires dans ces domaines pour l'Association • Accompagner le Secrétariat général dans la mise en œuvre de la stratégie

	• Développer des « best practices » dans le domaine de la comptabilité et veiller à harmoniser les pratiques de facturation • Nommer le(s) représentant(s) de l'AVALEMS pour le groupe « Assistance pharmaceutique » • Surveiller la mise en œuvre des projets définis • Communiquer l'état des différents travaux de commission de manière régulière au comité de l'Association • Veiller à la mise à jour régulière et à la conformité du plan comptable • Remettre chaque année un résumé des activités de la commission pour l'année écoulée
Thématiques	• Conventions tarifaires • Plan comptable • Comptabilité analytique • Contrat type d'hébergement • Prestations complémentaires • Domaine des statistiques
Composition fixe	• Nicolas Kaufmann • Christian Venetz • Damien Petrucci • Claude Crettol • Christian Rey • Myriam Morand • Arnaud Schaller • Collaboratrice administrative AVALEMS
Composition élargie	En fonction des thématiques, le Président de la commission peut faire appel à quiconque pour étoffer les compétences de la commission. Des intervenants extérieurs peuvent être invités à participer à certaines séances en fonction des besoins.
Compétences financières	Aucune sans l'autorisation du comité.
Frais et indemnités	• La rémunération des membres du comité participant à des commissions, des groupes de travail et réalisant pour l'Association des tâches de délégué est fixée à 50.- CHF par séance • La rémunération des membres de commissions, de groupes de travail et des membres réalisant pour l'Association des tâches de délégué est fixée à 50.- CHF par séance lorsqu'ils ont été nommés par le comité • Les frais de transport ne sont versés que pour les trajets hors canton pour les membres de commissions, de groupes de travail et pour les membres réalisant pour l'Association des tâches

	de délégué lorsqu'ils ont été nommés par le comité. Dans ces cas les indemnités kilométriques sont de 0.70 cts par Km ou lors de transport ferroviaire le billet de train 2ème classe est remboursé, sur présentation de ce dernier • Les éventuels jetons de présence ou défraiements de séance reviennent en totalité aux membres de commissions, de groupes de travail et des membres réalisant pour l'Association des tâches de délégué lorsqu'ils ont été nommés par le comité. Lorsqu'aucun montant n'est alloué aux participants, la rémunération est payée par l'Association à raison de 50.- CHF par séance • Les membres du Secrétariat général ne perçoivent aucune rémunération pour la participation à des séances internes. Pour les séances externes, le règlement opérationnel de défraiement fait foi
Autres / Remarques	Les locaux de l'AVALEMS sont à disposition pour les séances de commission.

	Date	**Signature**
Le Président de la commission		
Le Secrétaire général		